

Le Grenelle Blanquer

Tournant le dos aux revendications exprimées depuis des mois, le ministre Blanquer confirme les remises en cause statutaires et le blocage du point d'indice

Entouré de nombreuses « personnalités » et se réclamant d'une démarche démocratique dont les conclusions seraient partagées par tous (pas par la FNEC FP-FO qui n'a pas participé au Grenelle, ni la CGT et la FSU qui l'ont quitté), le ministre Blanquer n'a pas fait illusion : il poursuit la même politique et cherche à réaliser des économies budgétaires sur le dos des personnels et des élèves.

Aucune augmentation de salaire en vue : le ministre sert un plat de lentilles réchauffé à une partie des personnels, avec un point d'indice toujours gelé

Les quelques millions mis en avant par le ministre sont bien peu de chose par rapport aux 650 milliards d'euros octroyés par le plan de relance aux entreprises dont beaucoup licencient. Il faudrait se contenter de maigres primes pour seulement une partie des enseignants (dont les 150 euros bruts de prime informatique pour solde de tout compte, 12 € par mois, qui ne paient même pas un abonnement internet, ni le reste), une augmentation quasi-imperceptible de l'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. Rien pour les 250 000 AESH et AED mobilisés pour leurs conditions de travail, une augmentation de salaire et un statut protecteur. La protection sociale complémentaire (PSC), que le ministre présente comme une avancée pour les personnels, n'est qu'une remise en cause supplémentaire de la Sécurité Sociale déclinée des ordonnances Macron et déjà appliquée dans le privé. On peut aussi douter de la promesse ministérielle (non chiffrée) d'augmenter les crédits de l'action sociale avec son nouveau dispositif « PRÉAU », alors même qu'au plan interministériel l'action sociale ne cesse d'être remise en cause...

L'autonomie des établissements érigé en dogme : le ministre aggrave sa politique de fragmentation du droit à l'instruction, de remise en cause des programmes et des disciplines d'enseignement

Alors qu'ils sont déjà la porte ouverte aux pressions extérieures (associations, entreprises, collectivités territoriales...) et à l'inégalité, les projets d'établissement seraient érigés en totem. Dans le cadre de ces projets, seraient désignés des professeurs et CPE référents aux fonctions mixtes d'Inspection et de direction au sein d'un bassin géographique. Véritable hiérarchie intermédiaire dépassant les limites de l'établissement, ils auraient pour mission de faire travailler gratuitement leurs collègues sur le suivi des élèves, l'orientation ou encore l'harmonisation du contrôle continu. Exit programmes disciplinaires, disciplines, liberté pédagogique individuelle déjà malmenés par le plan de continuité pédagogique : le « projet » local devrait remplacer l'Instruction nationale et le droit de tous les élèves à la même qualité d'enseignement sur tout le territoire. Chaque établissement avec son propre fonctionnement et ses contenus pédagogiques singuliers serait en concurrence avec les autres, et tous seraient évalués régulièrement sous couvert « d'une culture partagée de l'évaluation ».

Le prix à payer du plat de lentilles de J-M Blanquer : l'augmentation sans fin de la quantité de travail, la remise en cause du statut et des garanties collectives

Les 12 engagements du ministre, les 400 propositions issues des ateliers du Grenelle : le professeur du XXI^{ème} siècle devrait ainsi être mixte. Un professeur de lycée général et technologique pourrait intervenir dans un lycée professionnel et inversement. Peu importe si le concours de recrutement est différent, si la discipline enseignée est différente : chacun se débrouille face à ses élèves, les parents et sa hiérarchie. De même, faisant référence de manière explicite à son plan de continuité pédagogique/COVID, le ministre prévoit de généraliser le télé-enseignement, les cours filmés et surveillés par un AED. Le recrutement des professeurs par concours pour assurer notamment les remplacements seraient de l'histoire ancienne... Peu importe pour le ministre la dégradation du service, la mobilité inter-fonction publique pour absorber les conséquences des restructurations de services fera bien l'affaire pour boucher les trous. Et comme si ça ne suffisait pas, comme dans le Lot et la Somme, les services rectoraux dédiés au remplacement seront sous-traités au privé dès janvier 2022... De sacrées économies budgétaires à la clé.

Un management à la France-Télécom pour mettre au pas les personnels

On ne peut s'empêcher de voir dans les mesures ministérielles un fonctionnement de type PIAL élargi à tous les personnels. Serait instaurée une hiérarchie intermédiaire locale disposant d'un pouvoir d'Inspection et/ou de Direction au sein de collectifs pédagogiques, en lien avec une RH de proximité elle-même soumise à la DRH de chaque académie. « Cadres académiques » inféodés à un fonctionnement « en mode projet », et « RH de proximité » locales doivent prendre le pas sur les prérogatives hiérarchiques des chefs d'établissement. L'« accompagnement des professeurs » est un doux euphémisme : injonctions, pressions, injustices, seront organisées et aggravées par ce management digne d'une entreprise privée et dont chacun connaît les conséquences.

Face aux annonces du ministre, FO réaffirme toutes ses revendications : Création immédiate des postes nécessaires ! Augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et dans l'immédiat l'octroi de 183€ net par mois pour tous les personnels ! Retrait de toutes les contre-réformes allant dans le sens de la privatisation de l'Ecole Publique et de l'instauration d'un management calqué sur celui des entreprises privées ! Abandon des PIAL ainsi qu'un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH qui seront en grève le 3 juin ! La FNEC FP-FO appelle tous les personnels à se réunir suite à ces nouvelles annonces. La question de la mobilisation en direction du ministre est posée ! La FNEC FP-FO s'adresse à l'ensemble des organisations syndicales en ce sens.